

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE L'OUEST (1/2)

à l'occasion de son 150^e anniversaire

- 15 novembre 1875 - 15 novembre 2025 : 150 ans d'existence
- Héritière d'une université du XV^e siècle • Seule université angevine pendant près d'un siècle • Face à l'hostilité des catholiques libéraux... et de Mgr Pie



Mgr Freppel

d'envergure, qui a su tirer profit des circonstances politiques et législatives du moment : Mgr Freppel.

Mgr Freppel

Charles-Émile Freppel était né en 1827 à Obernai, en Alsace. Ordonné prêtre en 1849, après des études au séminaire de Strasbourg, il arriva à Paris dès 1850. Chapelain de 1851 à 1854, puis doyen de l'église Sainte-Geneviève (l'actuel "Panthéon") il occupa aussi la chaire d'éloquence sacrée à la faculté de théologie de la Sorbonne de 1855 à 1869.

Il y donnait également des cours réputés en patrologie. Ses prédications, ainsi qu'une réfutation de la *Vie de Jésus* d'Ernest Renan, lui valurent une large notoriété. En 1870, il fut nommé évêque d'Angers, charge qu'il conserva jusqu'à sa mort en 1891.

Très attaché à l'infailibilité pontificale définie lors du concile du Vatican, dont il fut l'un des théologiens consultants, Mgr Freppel incarnait une sensibilité ultramontaine affirmée.

Ce personnage haut en couleurs présente d'ailleurs la singularité d'avoir été à la fois évêque et député. Légitimiste après la chute du Second Empire, il tenta d'abord sa chance à Paris lors des élections législatives complémentaires du 2 juillet 1871, sur la liste de l'Union parisienne de la presse. Il échoua, mais fut élu député du Finistère le 6 juin 1880. Siégeant à droite, dans le groupe monarchiste, il participa avec ardeur aux débats parlementaires et fut réélu le 14 octobre 1885. À la Chambre, il s'éleva avec force contre l'instruction laïque et étatique, qu'il jugeait inutile, inefficace, et tendant au socialisme d'État, et combattit égale-

ment le rétablissement du divorce. Mais son engagement en faveur de l'enseignement se manifesta surtout par la fondation de l'Université catholique de l'Ouest, œuvre majeure de sa vie.

La loi Laboulaye (1875)

Ce 19 février 1874, une foule d'ecclésiastiques se presse à l'évêché d'Angers : vicaires généraux, chanoines, curés des cantons, supérieurs de collèges, délégués des archevêques de Tours et de Rennes, tous réunis à l'appel de Mgr Freppel, pour une importante réunion : un projet de fondation d'une université catholique dans l'Ouest.

Dès 1871, dans sa correspondance, et 1872, dans ses discours publics, il évoquait déjà l'idée de reprendre les

traditions de l'ancienne et glorieuse Université dans sa ville épiscopale. L'évêque d'Angers s'était réjoui, quelques mois auparavant, qu'Edouard de Laboulaye déposât devant la chambre son rapport sur la liberté de l'enseignement supérieur. Très avisé, il pensait que l'espace de liberté ouvert par cette loi se refermerait bientôt : il pressentait en bon politique le renversement de majorité qui sortirait des



Edouard de Laboulaye



L'Université catholique de l'Ouest en 1890

élections d'octobre 1877.

Mgr Freppel insista donc sur la nécessité de créer des universités catholiques libres. Il ne cacha pas les difficultés en ce domaine. Il partait du principe qu'il ne fallait pas trop multiplier ces institutions et les limiter à cinq en France afin de leur donner une certaine solidité et d'avoir des organismes suffisamment complets en termes de disciplines. Après quelques discussions, l'assemblée se prononça à l'unanimité pour la fondation d'une université catholique dans l'ouest de la France.

Toutefois, ce projet de loi inspiré par des catholiques libéraux tels que le comte Joubert et Mgr Dupanloup ne satisfaisait pas complètement l'évêque d'Angers, qui rencontra d'ailleurs d'innombrables difficultés de la part des principaux représentants du catholicisme libéral, en particulier en Anjou, avec le comte de Falloux.



Paul-Armand Challemeil-Lacour

La loi ne vint devant la Chambre qu'en décembre 1874. Le débat fut difficile : Mgr Dupanloup et Edouard de Laboulaye défendaient leur projet au nom de la liberté mais étaient contredits par un des orateurs les plus importants de la gauche, Paul-Armand Challemeil-Lacourt, qui considérait que cette liberté servait avant tout les intérêts de l'Église. Elle fut finalement votée en juillet 1875 avec une faible majorité.

Inquiet devant les retards du vote de la loi dus à l'hostilité de la gauche, Mgr Freppel avait pris la décision de rencontrer le pape Pie IX. Il arriva à Rome le 2 février 1875 accompagné du chanoine Grimaud. Le pape l'accueillit chaleureusement et lui promit la reconnaissance officielle de l'U.C.O. dès l'ouverture de la faculté de théologie, avec le pouvoir de conférer les grades, c'est-à-dire d'accorder officiellement les diplômes universitaires.

En effet, le pape n'avait certes pas le pouvoir d'autoriser en France la délivrance de diplômes relevant de l'État, mais c'est lui qui accordait la reconnaissance canonique des facultés de théologie et leur donnait le droit de conférer des grades ecclésiastiques en la matière. Avec les retards de la loi, à défaut de pouvoir créer son université immédiatement, Mgr Freppel se tournait ainsi vers le pape afin de créer une faculté de théologie indépendamment.

Cependant, le combat ne faisait que commencer...

Entre rivalités locales et oppositions doctrinales : les difficultés d'une fondation

Bien qu'ayant le soutien du pape, c'est au sein-même de l'Église que Monseigneur Freppel trouva ses principaux opposants.

Certains évêques de l'Ouest auraient bien voulu que cette fondation eût lieu dans leur ville épiscopale. Plusieurs évêques affirmèrent dès le début qu'ils préféreraient envoyer les étudiants de leur diocèse vers Paris plutôt que vers Angers. Ainsi, en était-il de Mgr de La Tour d'Auvergne (Bourges) et de Mgr Grolleau (Évreux). Mgr Freppel reprochait aussi aux jésuites du Mans et de Poitiers d'orienter leurs élèves, qui avaient choisi de faire des études de droit, plus vers les Facultés d'État que vers l'U.C.O.

Outre ces problèmes de concurrence, des raisons plus profondes aiguësèrent les oppositions contre Mgr Freppel et son projet.

Deux autres évêques s'opposèrent ainsi à la fondation de l'Université catholique : Mgr Thomas, évêque de La Rochelle, et Mgr Collet, archevêque de Tours. Ce conflit avec l'évêque d'Angers avait des racines doctrinales. Ainsi, les deux prélats avaient pris des positions hostiles à la définition de l'infaillibilité pontificale lors du concile du Vatican. Or, Mgr Freppel, très attaché à l'infaillibilité du Souverain pontife, n'avait pas hésité à contredire ces derniers et à réfuter leurs arguments lors des débats conciliaires. Mgrs Thomas et Collet avaient incité l'évêque d'Angers à renoncer à son projet de fondation de l'U.C.O. et à se rallier à eux pour soutenir la naissance d'un Institut catholique à Paris, comme l'avaient fait la majorité des évêques de Bretagne.

Monseigneur Freppel repoussa cette offre. Voici ce qu'il écrivait à l'abbé Sauvé dès le 19 août 1875 :



Mgr Dupanloup

Vous verrez qu'ils feront à Paris une université catholico-libérale sous les auspices de l'évêque d'Orléans [Mgr Dupanloup] ; il est urgent de leur opposer une université catholique tout court et sans épithète.

Ces craintes relatives à Paris étaient d'ailleurs partagées par Mgr de Ségur qui écrivait à son ami Sauvé, quelques jours plus tard :

Vous êtes à Rome... Si vous avez l'occasion de placer efficacement, au sujet des nouvelles universités catholiques de France, quelques bonnes observations, de grâce n'y manquez pas. J'ai surtout peur de celle de Paris de l'organisation de laquelle l'évêque d'Orléans est directement chargé... »

Enfin, l'un des plus réticents à la fondation de l'Université catholique fut Mgr Pie. Mais pour d'autres raisons. Évêque de Poitiers, il avait donné naissance à une faculté de théologie, et avait espéré que cette première fondation fût le berceau d'une grande université. Il s'opposait en sous-main au projet de Mgr Freppel. Entre les deux fondateurs, la concurrence était rude, les deux prélats ne s'appréciaient guère. Ainsi l'évêque d'Angers écrivait-il de sa plume acerbée à Mgr Sauvé, premier recteur de l'U.C.O. :

Ce n'est pas sans inquiétude que j'ai appris votre séjour à Poitiers. Laissez-moi espérer que vous n'avez pas confié à Mgr Pie mes projets sur notre faculté de théologie. Vous vous seriez confessé au loup, comme on dit vulgairement. C'est à Poitiers qu'est l'ennemi, car sans cette malencontreuse faculté de théologie, l'Université d'Angers eut été acceptée de toute la province de Bordeaux. Mgr Pie s'exprime d'ailleurs sur notre œuvre avec une légèreté qui n'a d'égale que sa dissimulation, les preuves m'en arrivent de divers côtés.

Il faut dire que les deux prélats, bien que tous deux ultramontains, avaient quelques sujets de dissension d'ordre doctrinal : le futur cardinal Pie était d'une trempe supérieure. Luttant avec acharnement contre le modernisme, radicalement opposé à toute pactisation avec la République maçonnique, il avait interdit de voter aux prêtres de son diocèse... pendant que l'évêque d'Angers siégeait à la chambre. *Post mortem*, il fut la référence doctrinale du saint pape Pie X, lequel s'inspira principalement de ses écrits pour rédiger l'encyclique *Pascendi*. Une mésentente inévitable existait donc entre l'évêque de Poitiers et celui d'Angers.

L'ouverture de l'université approchant, Mgr Freppel dut faire face à une nouvelle opposition des catholiques libéraux : le *Journal de Maine-et-Loire*, organe de la bourgeoisie catholique libérale, passa totalement sous silence le projet de fondation. Son directeur, M. Faugeron, était en effet très hostile à cette entreprise, qu'il considérait comme lutte ouverte contre l'université d'État. De plus, il pensait que cette université ne serait qu'un repaire de légitimistes... L'évêque d'Angers réfuta ces accusations : son projet n'était nullement dirigé contre l'université d'État puisque cette dernière n'existait pas à Angers. C'est précisément l'absence d'université dans cette ville qui l'avait décidé à la choisir.

Finalement, après le vote de la loi Laboulaye, la majorité des évêques de l'Ouest se rangea à ses côtés. Il restait à obtenir le soutien important de Mgr Collet, archevêque de Tours, qui était son métropolitain. Ce dernier, mis d'une certaine façon devant le fait accompli, donna son accord du bout des lèvres.



Henri-Alexandre Wallon

Les travaux de construction du palais universitaire furent lancés dès 1875, sur l'ancienne propriété du pépiniériste angevin André Leroy.

La fondation (1875) : naissance d'une université dans l'Ouest

Le 26 octobre 1875, Mgr Freppel, membre du Conseil Supérieur de l'Instruction Publique, prit part à une réunion pour statuer sur l'enseignement supérieur présidée par Henri Wallon, ministre de l'Instruction Publique, tenant du catholicisme libéral.

Ce dernier se révéla vite un adversaire de Mgr Freppel, qui fut le premier à déposer officiellement la déclaration et le règlement nécessaires à la fondation d'un établissement universitaire catholique. Cette rapidité suscita l'irritation d'Henri Wallon, qui reprocha à l'évêque son empressement. Cependant, le ministre fut contraint de reconnaître que la démarche avait été faite dans le strict respect de la loi et de son esprit.

L'attitude d'Henri Wallon traduisait une certaine ambiguïté : alors que la loi permettait la création d'universités libres là où l'État n'en possédait pas, Wallon envisageait désormais de fonder de nouvelles universités publiques dans les mêmes villes que celles choisies par les catholiques. Pour l'évêque d'Angers, cette concurrence était absurde, puisque les universités religieuses offraient un service éducatif qui soulageait financièrement l'État.

L'évêque d'Angers confia à Mgr Brossais Saint-Marc, archevêque de Rennes, les difficultés qu'il avait rencontrées lors de cette séance du Conseil Supérieur de l'Instruction Publique. Ce dernier lui répondit :

Ce que vous me dites m'afflige sans me surprendre car cela a toujours été la tactique de l'Université : reprendre par des règlements ce que lui a enlevé la loi. Ah ! C'est bien le cas de dire des universitaires ce que saint François de Sales disait des champignons, que les meilleurs ne valent rien !

La cérémonie d'inauguration de l'U.C.O. eut lieu le 15 novembre 1875 dans la cathédrale Saint-Maurice en présence des autorités civiles, judiciaires et militaires. Une foule importante était présente dont le nombre dépassait les limites de l'édifice religieux. Un peu avant dix heures, la faculté de droit, précédée de son appariteur, vint prendre place à droite de l'autel. En tête marchait le recteur, Mgr Sauvé, en rochet et manteau violet. Puis venaient le doyen et les autres professeurs, revêtus de la robe de docteur, avec l'épitoge de soie écarlate à trois rangs d'hermine et la toque de velours noir galonnée d'or. Le chanoine Pouan, professeur de droit canonique, avait pris place après le doyen et portait le costume des docteurs de l'Université de Louvain. Outre Mgr Freppel bien sûr, d'autres évêques de l'Ouest étaient présents comme Mgr Brossais Saint-Marc, archevêque de Rennes, ainsi que Mgr d'Outremont, évêque du Mans. Cinq cents prêtres venus de l'Anjou, de la

Touraine, de la Bretagne et de la Vendée étaient réunis dans le chœur.

Après la lecture de l'Évangile, l'évêque d'Angers fit un sermon dans lequel il mettait en avant le programme qui devait être celui de l'U.C.O. en rappelant qu'elle se situait dans la droite ligne des universités du Moyen-Âge. Pour lui, il devait consister en ceci : *Une foi immuable pour base et pour règle ; une science éminemment progressive, comme objet d'étude et comme but.* Le but de l'Université catholique était de rattacher toutes les sciences entre elles pour ensuite les relier à Dieu.

Quelques semaines plus tard, le 8 décembre 1875, Mgr Freppel décida de mettre l'U.C.O. sous le patronage de la Vierge Marie à travers une consécration solennelle. La prière était la suivante :

Faites, par votre glorieuse intercession, Ô Mère admirable, que l'œil fixé, d'une part, sur la vérité de votre Immaculée Conception et, d'autre part, sur le Siège de Pierre qui par la bouche infallible de Pie IX a défini cette vérité comme révélée par Dieu, que les élèves présents et futurs de l'université d'Angers, combattent avec énergie et persévérance, les erreurs qui contredisent ce dogme.

Après ces festivités, il restait encore quelques points à régler, notamment la question des jurys mixtes : la loi de 1875 permettait en effet que siègent à la fois dans les commissions d'examen des représentants de l'enseignement public et de l'enseignement privé, afin de délivrer les grades universitaires. Cela représentait le minimum acceptable pour Mgr Freppel qui aurait préféré que les universités catholiques délivrent elles-mêmes les grades sans passer par l'État, car l'éducation était pour lui un domaine exclusivement réservé à l'Église et à la famille. Ces jurys mixtes pouvaient être remis en cause à l'occasion d'une poussée électorale de la gauche. L'évêque demanda à deux députés catholiques, Albert de Mun et Émile Keller, d'en faire la défense. Le premier intervint au Parlement pour affirmer que la remise en cause des jurys mixtes visait à une destruction du catholicisme. Quant au second, il défendait le droit de l'Église à développer un enseignement supérieur. Dans un article de *L'Univers*, l'évêque d'Angers précisait :

En réclamant le maintien de la collation des grades par le jury mixte selon la loi de 1875, bien loin d'élever des prétentions exorbitantes, nous ne faisons que réclamer une très minime partie de ce qui nous appartient. Il n'existe dans le monde que deux enseignements premiers : un pouvoir naturel qui réside dans la famille et un pouvoir surnaturel qui réside dans l'Église. En dehors de ces deux pouvoirs, il n'en existe pas d'autres. Donc l'État n'est pas un pouvoir enseignant. Jusqu'en 1789, l'État favorisait, aidait, secourait l'enseignement, mais il ne se constituait jamais lui-même proprement enseignant. Il laissait ce droit à l'Église et à la famille.



Naissance des premières facultés

La création des premières facultés de l'Université catholique de l'Ouest fut marquée par des réussites, mais non sans difficultés...

La faculté de droit, inaugurée en 1875, fut la mieux préparée et la première à voir le jour. Elle bénéficia des dons reçus par Mgr Freppel ainsi que de sa fortune personnelle. Son attractivité tenait à la fois à la faible infrastructure nécessaire pour l'enseigner et à l'intérêt des étudiants pour les carrières juridiques. Dirigée par Armand Gavouyère,

elle comptait surtout des professeurs laïcs, les prêtres n'enseignaient que le droit canonique.

Lors de la cérémonie du 15 novembre 1875, qui inaugurait aussi cette première faculté, les professeurs de droit récitèrent la profession de foi de Pie IV et de Pie IX. Ils prêtèrent serment, à tour de rôle, devant Mgr Freppel, la main sur l'Évangile, de ne rien enseigner qui fût contraire aux lois et doctrine de l'Église. Dans le même ordre d'idée, la faculté de droit reprit, comme symbole, l'un des blasons de l'ancienne université d'Angers antérieure à la Révolution française. Il représente les six nations venant étudier à Angers : l'Anjou, la Bretagne, l'Aquitaine, la Normandie, le Maine et la France. La faculté de droit ajouta à ce blason la mention *Sigillum consultissimæ facultatis juris andegavensis* (Sceau de la très savante faculté de droit d'Angers) qui n'y figurait pas à l'origine. Dans les mois qui suivirent la cérémonie religieuse, la faculté de droit fut placée sous la protection de la Vierge Marie et de saint Yves, patron des juristes.

La faculté des lettres, fondée en 1876, rencontra davantage d'obstacles. La loi imposait la présence de cinq docteurs, mais leur rareté en France en ce temps-là obligea Mgr Freppel à s'appuyer principalement sur des ecclésiastiques et quelques proches, faute de pouvoir attirer des professeurs issus des universités d'État. Malgré ce contexte, l'équipe formée était jugée de qualité. Lors de l'ouverture de cette Faculté, le 4 décembre 1876, Mgr Freppel célébra une messe en l'honneur du Saint-Esprit dans la crypte de l'évêché. Les lettres comprenaient la philosophie, l'histoire, la littérature, les langues et l'art. Lors du discours d'ouverture, l'évêque d'Angers traça à grands traits la mission principale d'une faculté de lettres catholique : restaurer les sciences philosophiques, en continuité avec la tradition de l'Église. La philosophie devait être complétée par l'histoire :

L'histoire ne mériterait pas le nom de science si elle se bornait au récit pur et simple des événements, sans montrer en même temps d'après quel plan ils se déroulent, et à quelle fin ils se rapportent...

Mais il manquait une troisième faculté pour que l'U.C.O. puisse bénéficier du titre d'université. Alors Mgr Freppel entreprit de fonder celle des sciences. Il connut beaucoup de difficultés, mais cette fondation lui semblait particulièrement nécessaire :

La branche scientifique est la plus malade. Le dogme et le christianisme marchent rarement d'accord avec les sciences. Quel nouvel argument pour la nécessité des universités catholiques !

La faculté des sciences mit du temps à s'imposer mais acquit progressivement une solide réputation grâce à la qualité de ses enseignants et à son orientation vers la recherche. Son recrutement se révéla complexe et passa souvent par le recours à des prêtres, des jésuites ou au prêt de diplômés : la faculté demanda à des docteurs ès-sciences de lui prêter leurs titres alors qu'ils n'enseignaient pas à l'U.C.O. pour faire croire qu'elle avait un nombre suffisant de doc-

teurs pour continuer légalement : à l'ouverture, sur les sept nécessaires, quatre étaient fictifs !

Mais elle sut s'appuyer sur des spécialistes extérieurs, notamment parisiens, pour développer ses laboratoires, ce qui contribua à son rayonnement.

En revanche, Mgr Freppel connut aussi l'échec de la fondation de deux facultés, médecine et pharmacie, en raison du coût financier trop important.

Finalement, Le 2 octobre 1877, l'évêque d'Angers reçut de Rome la bulle *Multiplices Inter* par laquelle le pape Pie IX érigeait canoniquement l'U.C.O.

La faculté de théologie, fondée en 1879, fut la plus tardive car elle suscita de fortes résistances de la part de plusieurs évêques qui jugeaient le projet coûteux, ou de Mgr Pie qui craignait la concurrence avec Poitiers. Déterminé, Mgr Freppel défendit directement son projet auprès du pape Léon XIII. Après de longues démarches, Rome autorisa l'ouverture de la faculté, affirmant qu'elle devait constituer le cœur de l'université.

Une telle entreprise ne pouvait se construire sans des secours extérieurs. Aussi l'évêque fit-il appel à des jésuites, et surtout à des dominicains, lesquels, venus de Lyon, décidèrent tout simplement de construire un couvent aux portes de l'U.C.O., sur un terrain que cette dernière avait mis à sa disposition.

Les tractations avec le père Potton O.P., Provincial de l'ordre, commencèrent en 1877. Le père Marie-Eugène d'Al-lauzier fut le premier prieur des dominicains d'Angers qui s'installèrent dans un premier temps rue Lorriol de Bary.

En 1879, commença la construction du couvent dominicain sur un terrain en face

de l'U.C.O. Ce dernier prit le nom de Couvent Saint-Thomas-d'Aquin. Les travaux furent menés promptement et, en 1880, les frères prêcheurs purent s'y installer. Ils contribuèrent grandement à l'érection de nombreuses confréries du Rosaire et au lancement de missions paroissiales. Avec les lois laïques de 1880, les dominicains furent expulsés. Assez rapidement les religieux purent reprendre possession de leur couvent. En 1890, ils étaient au nombre de dix. En 1897, les dominicains firent construire une église dont le style gothique est inspiré de l'abbatiale Toussaint, à Angers, qui s'était effondrée en 1815.

A suivre...

Héloïse de Jacquolot



Pie IX



Le couvent (disparu) et l'église Saint-Thomas-d'Aquin.
(Arch. patrimoniales Ville d'Angers)

